

LIBELLE DE LA CERTIFICATION : REPERER ET CONTRIBUER A LA PRISE EN COMPTE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

ORGANISME CERTIFICATEUR : IRIS

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales	Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
<ul style="list-style-type: none"> - C1 - Connaître les origines et les mécanismes des violences faites aux femmes afin d'identifier les situations à risque. - C2 - Maîtriser la législation et les dispositifs de prise en charge des victimes et des auteurs de violences pour construire son action dans le cadre légal - C3 - Distinguer les différentes formes des violences faites aux femmes afin de comprendre leur impact pour les victimes et pour la société - C4 - Repérer les signaux d'alerte (signaux faibles/signaux forts) pour proposer une aide - C5 - Entendre et recueillir la parole d'une femme victime de violences afin de rompre son isolement et envisager avec elle les suites potentielles. - C6 – Informer les femmes concernées des services et dispositifs compétents et de leurs spécificités (3919, maison des femmes, CIDFF, police, justice, 	Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>Mise en situation professionnelle</p> <p>Elaboration d'un outil de sensibilisation aux violences faites aux femmes, adapté au public visé et au contexte professionnel : affiches, protocoles d'entretien, jeux, articles, vidéos, PowerPoint....</p> <p>Présentation et argumentation de l'outil à l'écrit et à l'oral devant l'ensemble du groupe</p> <p>Evaluation de l'outil et l'argumentaire par un jury</p>	<p>Les différentes formes de violences faites aux femmes sont analysées</p> <p>Le cadre légal est abordé.</p> <p>Les dispositifs de prise en charge sont connus</p> <p>Les mécanismes des violences faites aux femmes sont identifiés.</p> <p>Les signaux d'alerte sont exposés</p> <p>Les conséquences des violences faites aux femmes sont présentées dans l'argumentation</p> <p>Pertinence de l'outil au regard du public cible et du contexte professionnel</p>

médecine, planning familial, associations diverses...) pour leur permettre de les solliciter.
C.7 - Elaborer une démarche de prévention dans son contexte professionnel afin de faire évoluer les pratiques pour contribuer à la prise en compte des violences faites aux femmes.